

## Une question ? Vous souhaitez des précisions ? CONTACTEZ-NOUS

**Contact** : François Nacfer, responsable formation  
sgdlformation@sgdl.org · 01 53 10 12 18

**Contact** : David Robin, responsable des sessions de  
professionnalisation formation@sgdl.org · 01 53 10 12 00

## Adhérez à la SGDL

**En devenant membre de la SGDL, vous rejoignez la plus grande communauté d'auteurs du livre :**

- Vous apportez votre contribution à la **défense du droit d'auteur** ;
- Vous avez la possibilité de **rencontrer** et d'**échanger** avec des auteurs et des professionnels sur vos métiers et vos pratiques ;
- Vous **bénéficiez** de conseils personnalisés et de nombreux services.

**Adhérez, c'est en étant unis que nous pourrons faire entendre notre voix !**

Vous avez publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur, vous pouvez adhérer à la SGDL.

La cotisation annuelle est de 50 euros. Elle est partiellement déductible des revenus au titre du soutien à une association reconnue d'utilité publique.

## Nous rencontrer

Hôtel de Massa

38 rue du Faubourg Saint-Jacques – 75014 Paris

Métro : Saint-Jacques (Ligne 6) / RER Port-Royal (Ligne B)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

## Vous renseigner

[www.sgdl.org](http://www.sgdl.org)



# Formation

Auteurs du livre,  
la SGDL vous accompagne

## La formation professionnelle, vos droits

Vous cotisez sur vos revenus artistiques à la formation professionnelle, au même titre que les salariés, et vous pouvez bénéficier d'une prise en charge pour élargir vos compétences

### L'AFDAS

Depuis la réforme sur le droit à la formation, vous cotisez à l'AFDAS. Outre la gestion des fonds, l'Afdas propose un catalogue de formations spécifiques aux auteurs et les prend en charge.



➤ Plus d'informations :  
[www.afdas.com](http://www.afdas.com)

### Le compte personnel de formation (CPF)

En tant qu'auteur, vous cotisez au CPF au titre de la formation professionnelle. Ce CPF vous permet d'acquérir des crédits pour prendre en charge des formations qualifiantes, certifiantes ou diplômantes.



➤ Plus d'informations :  
[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

## Prise en charge de vos formations

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de vos formations par le fonds de formation professionnelle des artistes-auteurs (l'Afdas) sous certaines conditions.

Vous devez justifier de :

- **7 128 € bruts de revenus artistiques cumulés sur les 3 dernières années,**
- **ou 10 692 € sur les 5 dernières années.**

## Notre accompagnement complet

Conçues par des auteurs pour des auteurs, les formations proposées par la SGDL ont pour objectif de vous accompagner dans vos pratiques. Organisées à l'Hôtel de Massa, elles encouragent les échanges entre auteurs, suscitent des questionnements, et apportent les réponses adaptées aux besoins et aux souhaits de chacun.

### Les sessions de professionnalisation

Vous souhaitez comprendre votre environnement social et fiscal, inscrivez-vous à nos sessions de professionnalisation :

#### Session 1

2 journées pour se sensibiliser et s'informer sur le statut de l'auteur

#### Session 2

2 journées pour approfondir les problématiques fiscales et sociales

Ces sessions sont **gratuites** et organisées grâce au soutien de la Sofia et du CFC. Des auteurs, des éditeurs, et d'autres professionnels du livre vous apportent un éclairage sur leur métier et le vôtre. Ces sessions sont rythmées par des moments d'**échanges conviviaux** vous permettant de rencontrer des auteurs.

### La formation professionnelle continue

La SGDL organise depuis 2017 des séances de formation. Les sessions qu'elle propose peuvent être prises en charge par l'Afdas dans le cadre de la formation professionnelle des artistes-auteurs. Attention, ces formations ne sont pas éligibles au CPF.

Tout au long de l'année, vous pouvez suivre l'une ou l'autre de ces formations :

**Imaginer et animer un atelier d'écriture** 3 jours

**Du livre au film, une adaptation réussie** 4 x 2 jours

**Lire à voix haute ou mettre le texte « debout »** 2 jours

**La conférence au service de l'auteur** 2 + 1 jours

**Gagner en visibilité grâce aux réseaux sociaux** 2 + 2 jours

**S'orienter dans le monde de l'édition** 1 journée

**Maîtriser le contrat d'édition pour mieux le négocier** 2 jours

**Concevoir, écrire et réaliser son podcast** 1 + 4 jours

**Initiation au scénario de BD** 3 jours